

Les Débuts de l'Ordre du Temple

PAR MARION MELVILLE

Comme sujet d'étude, l'Ordre du Temple est avantagé du fait qu'il existe une somme considérable de textes, d'une authenticité incontestable, écrits entre le douzième et le treizième siècle, qui se complètent successivement et qui forment, dans l'ensemble, un tableau remarquable de la façon de vivre et de penser de ces moines-chevaliers à l'époque des croisades. Nous pouvons dater ces écrits, soit avec certitude, soit avec une grande probabilité. Le premier de la série, rédigé en latin, est la « Règle » du Temple, dans le sens strict du mot, approuvée mais non pas dictée par le Concile de Troyes, tenu le 14 janvier 1128. Tous les autres textes, à commencer par la traduction de cette Règle, sont écrits en français. Ils ont été rassemblés et recopiés, vers la fin du treizième siècle, et forment ensemble un volume d'environ deux cents pages, qui se termine par la cérémonie de réception au Temple. Les trois exemplaires manuscrits, que nous possédons, conservés à Paris, à Rome et à Barcelone, datent à peu près certainement de la maîtrise de Thomas Bérard, mort en 1272, celui de Barcelone étant légèrement postérieur aux deux autres.

La lecture de ces textes fascinants – et très sympathiques – démontre que la Règle, dans sa version française a toujours été respectée, tant en son esprit que selon la lettre, même si les conditions matérielles de la vie communautaire ont évolué dans l'espace d'un siècle et demi.

La grande aventure des templiers commença « dans la première année du règne de Baudouin II, roi de Jérusalem », c'est-à-dire entre le 9 avril 1118 et le 8 avril 1119. Selon d'autres chroniqueurs, ce fut neuf ans avant le Concile de Troyes, tenu en Janvier 1128. On pourrait faire accorder ces deux données en supposant que Hugues de Payns et ses neuf compagnons se consacrèrent à la protection des pèlerins, entre les mains du patriarche de Jérusalem, au cours du premier trimestre de l'année 1119. Ce qui est beaucoup plus important que la recherche d'une date exacte, c'est de constater que Hugues et son premier frère d'armes Godefroy de Saint-Omer, en créant leur petite confraternité des Chevaliers du Christ, ont inventé une figure absolument neuve, celle du moine-chevalier.

Le moyen-âge catholique, comme d'autres civilisations issues de la même souche, était fortement imbu de la conception des « Trois Etats » – prêtres, guerriers et paysans. Ces divisions ne se sont jamais figées en castes, on passait de l'un à l'autre. Mais la sainteté et la chevalerie ne se rejoignaient pas, répondant à deux éthiques différentes et même opposées :

effectivement, l'Eglise n'a jamais pleinement accepté les ordres militaires. Depuis les ermites de la Thébaïde jusqu'à Saint Bernard, l'idéal monastique se résumait dans le service de Dieu par la prière. La conception d'un ordre à la fois monastique et militaire modifiait toutes les données en introduisant l'impératif d'une efficacité terrestre.

Nous ne savons que peu de choses sur les Pauvres Chevaliers du Christ, entre leur création et la consécration de leur ordre par le Concile de Troyes. Ils observaient la Règle des Chanoines de Saint Augustin: celle-ci avait été conçue pour les chanoines des cathédrales et des églises collégiales qui désiraient se conformer à une vie monastique modifiée. (Elle n'avait aucun rapport, soit dit en passant, avec le Saint dont elle portait le nom.) Le roi Baudouin les logeait dans une aile de son palais, l'ancienne mosquée d'AL AKSA, sur le grand terre-plein entourant le Templum Domini, qu'on appelait aussi le Temple de Salomon, ou le Dôme de la Roche, et les chanoines du Temple leur donnèrent un terrain pour s'exercer. Ce fut ainsi, et de façon tout à fait fortuite, que les Pauvres Chevaliers ont acquis le nom de «Templiers», qui leur semblait en quelque sorte prédestiné, et qui sans doute avança leurs fortunes. Il leur est déjà appliqué par une charte de l'année 1125.

Deux historiens ont parlé des débuts du Temple: l'Archevêque Guillaume de Tyr, qui écrivait son Histoire entre 1169 et 1184; et Jacques de Vitry, évêque d'Acre, qui participa à la sixième croisade en 1218. Guillaume de Tyr jouit d'une réputation grande et méritée, et l'on a longtemps accepté comme exact ce qu'il dit sur les débuts du Temple; ce fut un historien allemand, Lundgren, qui observa combien les assertions de l'archevêque étaient inspirées par son aversion profonde pour les templiers, et le désir de les humilier. Comme nous le verrons par la suite, l'ordre s'était émancipé de la tutelle épiscopale, pour ne dépendre que du Pape, et Guillaume ne pouvait tolérer cet acte d'indépendance.

L'autre rapport nous vient de Jacques de Vitry, que l'on considère, non sans raison, comme une autorité secondaire, dont l'*Historia Orientalis* n'est qu'un abrégé de l'œuvre de Guillaume de Tyr. Mais il était lié avec les templiers dans son diocèse d'Acre, où il prêcha devant deux de leurs Chapitres généraux; et il écrivit son Histoire pour s'occuper pendant l'interminable blocus subi par les croisés à Damiette en 1220. Vitry était alors en contact quotidien avec les templiers, et ce qu'il dit sur leurs origines doit au moins refléter leurs propres opinions.

«Certains chevaliers aimés de Dieu et ordonnés à son Service, renoncèrent au monde et se consacrèrent au Christ. Par des vœux solennels, prononcés devant le patriarche de Jérusalem, ils s'engagèrent à défendre les pèlerins contre les brigands et ravisseurs, à protéger les chemins, et à servir de chevalerie au Souverain Roi. Ils observèrent la pauvreté, la chasteté et l'obéissance, selon la Règle des Chanoines réguliers. Leurs chefs étaient deux hommes vénérables, Hugues de Payns et Godefroi de Saint-Omer. Au début, il n'y en avait que neuf qui prirent une décision si sainte, et pendant neuf ans, ils servirent en habits séculiers, et se vêtirent de ce que les fidèles leur donnaient en aumônes. Le roi, ses chevaliers et le Seigneur patriarche furent remplis de compassion pour ces nobles hommes

qui avaient tout abandonné pour le Christ, et leur donnèrent certaines propriétés et bénéfiques pour subvenir à leurs besoins, et pour les âmes des donateurs. Et parce qu'ils n'avaient pas d'Eglise ou d'habitation qui leur appartient, le roi les logea dans son palais, près du Temple du Seigneur. L'abbé et les chanoines réguliers du Temple leur donnèrent, pour les besoins de leur service, un terrain non loin du palais: et pour cette raison, on les appela plus tard «Les Templiers».

En l'an de grâce 1128, après avoir demeuré neuf ans dans le palais, vivant tous ensemble en Sainte pauvreté selon leur profession, ils reçurent une Règle par les soins du Pape Honorius, et d'Etienne, patriarche de Jérusalem, et un habit blanc leur fut assigné. Ceci fut fait au Concile tenu à Troyes, sous la présidence du Seigneur évêque d'Albano, légat apostolique, et en présence des archevêques de Reims et de Sens, des abbés de Cîteaux et de beaucoup d'autres prélats. Plus tard, au temps du pape Eugène (1145–1153), ils mirent la croix rouge sur leurs habits, portant le blanc comme emblème d'innocence, et le rouge pour le martyr . . . Jacques de Vitry donne ensuite quelques détails sur la sévérité de leur discipline, et continue «Leur nombre s'est accru si vite qu'il y avait bientôt plus de trois cents chevaliers dans leurs assemblées, sans compter des serviteurs innombrables. Ils ont acquis aussi des biens immenses, en deçà et au-delà de la mer . . .»

En plus de ces indications, nous possédons le texte de trois lettres – deux d'une authenticité douteuse, parce que contraire à ce que nous savons des débuts du Temple; la troisième, aigre-douce, est adressée par Bernard de Clairvaux au Comte Hugues de Champagne, qui venait de se faire templier (en 1126). L'abbé de Clairvaux cache mal sa déception – pourquoi l'ami, le patron et le bienfaiteur n'a-t-il pas choisi de se faire moine cistercien?

Ces bribes d'information, jointes à quelques indications fournies par la Règle latine, nous laissent entrevoir qu'en plus des frères Chevaliers, il y avait déjà des frères-associés (Foulques d'Anjou en était un), et des frères-sergents. Ces derniers n'étaient pas des convers, mais des frères de l'ordre à part entier; seulement, comme le latin l'indique, ils avaient le rang et les fonctions de serviteurs. On a mal interprété le mot de Saint Bernard «Ils obéissent au plus sage, non au plus noble» en supposant qu'un sergent, aussi sage qu'il fût, eût pu commander à des chevaliers. Mais déjà, même avant sa consécration officielle, on peut voir le Temple acquérir un visage, une présence et une réputation au-delà des limites étroites du Royaume de Jérusalem.

Ce fut sans doute grâce aux rapports amicaux de Hugues de Payns avec Saint Bernard, que le Concile de Troyes rassembla autant de futurs saints et de célébrités: Etienne Harding, qui composa la «Carta Caritatis» pour les cisterciens; Hugues de Montaigu, évêque d'Auxerre; Thibault, comte de Champagne et de Brie, et une foule d'évêques, d'abbés, de chevaliers et de théologiens. La présence de Bernard de Clairvaux peut être mise en doute; il écrivit au légat pour s'excuser pour des raisons de santé, et son nom semble avoir été ajouté après coup au nombre des participants. D'ailleurs, nous savons qu'il n'était pas l'auteur de la Règle du Temple, puisque cette Règle elle-même en dit le

contraire. Nous y lisons que frère Hugues de Payns, maître du Temple, expliqua devant le Concile les usages et coutumes de l'Ordre, élaborés depuis ses débuts modestes, et que les membres du Concile ont fait le tri, conservant ce qu'ils jugeaient bon, et rejetant ce qui leur sembla inutile. Le rôle de Saint Bernard se limite à celui d'un arbitre « pesant le pour et le contre » – *cui creditum ac debitum fuit* – expression légale tirée des Pandectes de l'empereur Justinien.

La Règle ainsi composée ne diffère pas beaucoup des autres règles monastiques, les articles relatifs aux devoirs militaires mis à part. On y retrouve, cependant, le bon sens si caractéristique des écrits templiers: jamais destins hors-série n'ont été autant astreints à « faire ce qui est raisonnable ». Servant Dieu par les armes, il importait aux templiers de conserver force et santé. La Règle leur accorde une nourriture saine et suffisante, et impose de la modération dans leurs jeûnes et autres observances. Leurs obligations religieuses de tous les jours se limitaient à la messe, et la récitation d'un nombre déterminé de patenôtres à chacune des heures canoniques. « Pour la chaleur qui est en Terre Sainte », on leur accorde du linge de corps pour se vêtir et pour dormir. Et bientôt les nobles dames de Toulouse se mettent à coudre des chemises et des caleçons de toile fine pour les frères du Temple. Première manifestation en faveur de la Croix Rouge!

Deux articles de cette première Règle doivent retenir notre attention: celui qui met l'Ordre sous la tutelle des évêques qui interrogent et approuvent ou rejettent les postulants, auxquels on impose un noviciat; et un deuxième article, qui interdit aux templiers tout rapport avec les excommuniés. Ces deux articles sont évidemment l'œuvre du Concile, et les templiers auront vite fait de s'en débarrasser, comme nous le verrons par la suite.

L'Ordre du Temple ayant été formellement établi par le Concile, et sa Règle approuvée par le Pape et le patriarche, le centre d'intérêt se déplace de la Terre Sainte en Europe, où les templiers recueillirent des centaines de donations en terres et en biens. Hugues de Payns se rendit en Angleterre, où il fonda une province de l'ordre; en 1130, avant de rentrer en Palestine, il nomma l'un de ses premiers compagnons, Payen de Montdidier, maître en France, ce qui signifiait « dans les limites de la longue d'oïl ». La Provence et le Languedoc formèrent un vaste territoire, auquel vinrent bientôt s'ajouter les commanderies espagnoles.

Hugues Rigaud, un simple chevalier du Dauphiné est en fonctions à partir de 1128, et régit les commanderies du Temple situées entre les Alpes et les Pyrénées. En 1143, Pierre de la Rovère porte le titre de « Maître en Provence et Catalogne ». Souvenons-nous que le cheval fournissait le seul moyen de transport, et admirons l'énergie de ces premiers dirigeants qui sillonnaient les pays d'Occident. Admirons aussi leur compétence, et celle de leurs successeurs, qui apparaît encore dans les nombreux cartulaires, terriers et inventaires dressés par leurs soins.

Pour le 12^e siècle, dans l'ensemble, les documents templiers se chiffrent par milliers, et grâce à leur abondance, nous sommes assez bien informés de la structure des commanderies.

L'Espagne et le Portugal mis à part, les templiers ne possédaient aucune force militaire

en Europe. Pas de châteaux, les frères de l'ordre faisant vœux de ne jamais se battre contre des chrétiens; des bastides ou des maisons fortes capables de résister aux pillards dans les régions inhabitées. Leurs commanderies compagnardes devenaient des exploitations agricoles, souvent très développées: les maisons urbaines servant d'entrepôts et de comptoirs pour la vente des produits agricoles. Car le Temple se distinguait des autres ordres monastiques en ceci – étant chargé d'une mission terrestre, la protection de la Terre Sainte, et, par extension, celle de l'Espagne de la reconquista – il avait besoin de fonds, et la fonction de ses biens occidentaux était d'en fournir. Une préférence – motivée – pour les revenus en espèces tendait à transformer les tenures serviles en tenures libres, donc à améliorer la situation de leurs serfs. Sauf en cela, les templiers n'étaient pas des novateurs: ils régissaient leurs biens selon les usages du pays, et prenaient le plus souvent leurs commandeurs dans la petite noblesse de la région. Leur gestion était équitable, à ce qu'il semble, et leur administration très compétente.

En Angleterre, la structure administrative est régulière: il y a une vingtaine de commanderies, chacune à la tête d'un bailliage, et l'ensemble est soumis au grand bailliage de Londres. Le système est semblable en Espagne, tandis qu'en France les commanderies se sont multipliées dans toutes les provinces, et il devient très difficile de démêler les groupements par bailliages.

En principe, chaque commanderie avait à sa tête un frère-chevalier; en fait, beaucoup des maisons compagnardes furent confiées, par la suite, à des frères-sergents. Les terres domaniales étaient cultivées par les «hommes du Temple» qui mettaient la croix rouge sur leurs vêtements et sur leurs biens. Quelle était leur situation exacte? Le Pape Innocent II avait exonéré les deux ordres patronnés par Saint Bernard, – Cîteaux et le Temple – des dîmes et des prémices «sur les terres qu'ils cultivaient de leurs propres mains» et la nourriture de leur cheptel. Ni les cisterciens, ni les templiers n'ayant eu l'intention de se transformer en cultivateurs, Cîteaux créa des frères convers pour remplir cette tâche, et il semble que les «hommes du Temple» répondaient au même besoin, sans pourtant faire partie de l'ordre.

À côté des templiers et de leurs hommes, nous trouvons tout un réseau de bonnes volontés: les donats qui s'inféodaient au Temple (ainsi nommés selon les termes de leur hommage «Je donne mon corps et mon âme, mes terres et mes honneurs à la Maison du Temple, entre les mains de frère un tel»); les confrères et consœurs, qui ne prononçaient pas de vœux, mais participaient au «trésor de grâces» de l'ordre, ses mérites spirituels accumulés depuis sa fondation: bienfaiteurs, grands ou petits; parents des frères-profès quel que fût leur rang: chevaliers, séculiers ayant servi «à terme» en Palestine. Il y avait aussi les «Amis de la Maison», des personnes de substance, pas forcément nobles – conseillers bénévoles, parfois intercesseurs, dont les templiers parlent avec respect.

Hugues de Payns mourut le 24 mai 1136. Son successeur, Robert de Craon, dit «le Bourguignon» était un homme de haut lignage, et qui voyait grand. Nous pouvons sans doute l'identifier avec «Robert le Sénéchal» qui représenta le Temple auprès des Comtes de

Barcelone. Le premier maître, ami de Saint Bernard et fils respectueux de l'Eglise, avait accepté pour son ordre la tutelle de l'épiscopat, telle qu'elle était définie par le Concile de Troyes. Robert recherchait l'indépendance. En 1139, il obtint du Pape Innocent II la bulle *omne datum optimum* dont le but ostensible était de créer des frères-chapelains pour le service du Temple; sa portée véritable étant d'émanciper l'ordre de toute autorité ecclésiastique sauf celle du pape, et de rendre le maître et le chapitre pleinement responsables de sa direction. Ils reçurent, entre autres pouvoirs, la permission de changer la Règle «instituée par votre maître et récemment mis en écrit» le rôle du Concile de Troyes étant tacitement écarté.

La version française de la Règle doit dater des années 1139–40, ou peu après, puisqu'elle est modifiée sur les deux points essentiels qui entravaient la liberté d'action des templiers. L'obligation imposée aux postulants de montrer patte blanche à l'officialité avant de prononcer leurs vœux était certainement gênante, le noviciat ne cadrerait guère avec leur genre de vie: les templiers l'ont-ils jamais observé? Par l'omission d'un seul mot, l'injonction de la Règle latine: *Ubi autem milites non excommunicatos congregare audierint, illuc pergere . . .* devient l'exact contraire «là où sont réunis des chevaliers excommuniés» – de sorte que l'obligation de se faire agréer par l'évêque du diocèse ne s'applique plus qu'à ceux qui se trouvent sous la censure de l'Eglise. Une transposition semblable limite la «période de probation» aux jeunes gens amenés au Temple par leurs parents, et leur laisse le temps de décider eux-mêmes de leur vocation.

Ainsi, dans la version française, et définitive, de la Règle, les deux restrictions imposées par le Concile ne sont opératives que dans des cas particuliers, laissant les templiers libres à diriger leur ordre selon leurs propres idées.

La deuxième croisade, cette suite déplorable d'erreurs et de catastrophes, était aussi la première opération militaire de grande envergure à laquelle les templiers ont pris part. L'ordre en sortit agrandi. – Fait curieux, il s'était développé plus rapidement en Espagne qu'en Terre Sainte, et il est raisonnable de penser que le contingent qui se distingua dans les montagnes de Cilicie avait déjà fait l'expérience de la guerre dans les Pyrénées.

La croisade était une réplique à la perte du Comté d'Edesse en 1143, elle fut lancée par la volonté du Pape Eugène III, et prêchée par Saint Bernard, qui souleva un enthousiasme immense en Allemagne comme en France. A Pâques 1145, Eugène III était à Paris, où il remit au roi Louis VII, l'oriflamme et le bâton de pèlerin. Aux octaves de Pâques le Pape assista à un chapitre général de l'ordre dans la maison-chevetaine de Paris où Evérad des Barres avait rassemblé cent trente chevaliers de l'Ordre «tous vêtus de leurs manteaux blancs». Ce fut sans doute à cette occasion qu'Eugène leur accorda le blason de la croix-rouge, porté sur l'épaule gauche au dessus du cœur «afin que ce signe triomphant leur serve de bouclier, et qu'ils ne tourne bride jamais en face d'aucun infidèle», et d'où leur vint l'habitude de poser la main sur l'épaule gauche pour jurer de la vérité de leur parole.

Les deux contingents allemand et français arrivèrent séparément à Constantinople en Septembre 1147. Il y eut les disputes inévitables avec l'Empereur Manuel Comnène:

Inévitables parce que les croisés venaient en corps expéditionnaire, pour vaincre ou mourir, tandis que la vocation byzantine était de durer. Le Maître du Temple en France, Evérard des Barres, fut un des négociateurs qui obtinrent pour les croisés français le droit de passer le Bosphore et rejoindre les Allemands en Anatolie.

Pour arriver à Antioche, deux routes principales traversaient la Cilicie; la croisade allemande se devisa en deux, l'Empereur Conrad prenant la voie la plus directe et son frère Otto von Freising suivant la côte. Les croisés français, qui venaient derrière, essayèrent d'abord la route côtière, mais en constatant ses dangers et ses méandres ils trouvèrent la voie moyenne qui leur épargna le sort désastreux des deux contingents allemands: sort qu'ils ont failli connaître eux-mêmes en traversant les monts Taurus.

Louis aurait voulu que toute son armée se rassemblât au pied de la montagne pour la traverser le lendemain en une seule journée, mais son avant-garde, parvenue aux premiers défilés plus tôt qu'on ne l'avait prévu, commença l'ascente et toute l'armée le suivit par des chemins de montagne terriblement escarpés et rendus plus dangereux par des chutes de pierres; les chevaux tombaient, les bagages bloquaient la voie. Le jour baissait et les Turcs cachés derrière les crêtes choisirent ce moment propice pour se lancer à l'attaque et semer la panique.

Ce furent les templiers qui sauvèrent l'armée, par leur discipline et, pour un certain nombre d'entre eux, une expérience de la guerre en montagne qui ne s'improvise pas. Le Roi de France, qui les aimait et admirait, les donna en exemple aux autres et fit appel à Evérard des Barres pour organiser la descente le lendemain à l'aube. Encadrés par les templiers, les croisés passèrent la montagne sans subir de nouveaux assauts et arrivèrent enfin au port d'Attalia. Ici ses barons obligèrent le Roi à s'embarquer pour Antioche laissant les piétons – hommes d'armes et pèlerins – se tirer d'affaire comme ils pouvaient. Mais leurs vaisseaux ne jetèrent l'ancre dans la rade d'Antioche qu'après trois semaines de tempête en mer.

Louis se trouvait alors tellement démuné, qu'Evérard des Barres dût venir encore à son secours, et partit pour Acre à la recherche de fonds. En Palestine le crédit des templiers était plus solide que celui du Roi, qui n'oublia jamais les services que le Temple lui rendit. «Nous ne savons pas, nous ne pouvons pas imaginer comment nous aurions pu exister dans ces pays sans leur aide. Leur assistance ne nous manqua jamais depuis le premier jour de notre arrivée», écrivit-il à l'abbé Suger. Mais la croisade, commencée sous de si beaux auspices se termina en pure perte par le siège de Damas, manqué et même inutile puisque ses émirs avaient été favorables aux Chrétiens.

Evérard des Barres, devenu maître du Temple, rentra en France avec le Roi. Il tint chapitre-général à Paris en Mai 1150, puis échangea le manteau blanc du Temple pour la robe blanche de Cîteaux, et se fit moine à Clairvaux malgré les supplications des templiers. Saint Bernard, qui le reçut, est mort en 1153, le cœur brisé et l'influence diminuée par les désastres de la croisade.

L'étude des débuts du Temple doit s'arrêter ici, car, avec la deuxième croisade, l'ordre

atteint son apogée; jamais il n'a joui de plus de popularité et de considération; beaucoup des commanderies occidentales ont été fondées à cette époque, et l'aide financière apportée à Louis VII fut le commencement de ses activités bancaires.

Emancipé de la tutelle ecclésiastique, soumis uniquement à l'autorité du Pape, il devient une puissance internationale. Ses audaces mêmes lui réussissent: Les fautes et les malheurs sont encore à venir.

NOTE:

Quant aux preuves on se rapportera généralement M. MELVILLE, *La vie des Templiers* (La Société des temps, 24) 1951, s. v. Pour les sources on citera les titres suivants: Règle du Temple, Bibliothèque nationale, Fonds français 1977 Edité CURZON, Société de l'Histoire de France 1886. Règle du Temple, Archives de la Couronne d'Aragon, Barcelone 2344 Cartas Reales. Voir J. DELAVILLE-LE ROULX, Un nouveau MS de la Règle du Temple. *Annuaire-Bulletin Soc. de l'Histoire de France XXVI* (1889). Cartulaire et Bullaire de l'Ordre du Temple, Bibliothèque nationale, Collection d'Albon, nouvelles acquisitions latines I-LXIII (Copies relevées par les soins du Ms d'Albon). LÉONARD, *Introduction au Cartulaire MS du Temple* (Paris 1930). B. A. LEES, *Records of the Templars in England in the 12th Century* (The British Academy, *Records of the Social and Economic History of England and Wales* 9) 1935.

Guillaume de Tyr: *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum edita a venerabili Willermo Tyrensis archiepiscopo*, in: *Recueil des Historiens des Croisades, Historiens Occidentaux I*, 1. Lib. XII, cap. VII.

Jacques de Vitry, *Historia orientalis* Paris 1597 Cap. LXV, 115. H. DE CURZON, *La Maison du Temple à Paris, Histoire et description* (Paris 1888).